Emballages : De nouvelles rÃ¨gles pour rÃ©duire, rÃ©utiliser et recycler

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
October 2023

Les dÃ©putÃ©s de la commission europÃ©enne de l'environnement ont arrÃªtÃ© leur position sur une proposition de rÃ¨glemen Ã©tablissant des exigences pour l'ensemble du cycle de vie des emballages, des matiÃ¨res premiÃ¨res Ã l'Ã©limination finale, par 56 voix pour, 23 contre et 5 abstentions. Les dÃ©putÃ©s veulent interdire la vente de sacs en plastique trÃ¨s lÃ©gers (moins de 15 microns), Ã moins qu'ils ne soient nÃ©cessaires pour des raisons d'hygiÃ¨ne ou fournis comme emballages primaires des aliments en vrac, afin de prÃ©venir le gaspillage alimentaire. Outre les objectifs globaux de rÃ©duction des emballages proposÃ©s dans le rÃ¨glement, les dÃ©putÃ©s souhaitent fixer des objectifs spÃ©cifiques de rÃ©duction des dÃ©chets pour les emballages en plastique (10 % d'ici 2030, 15 % d'ici 2035 et 20 % d'ici 2040). La partie en plastique composant les emballages devra contenir des pourcentages minimaux de contenu recyclÃ© en fonction du type d'emballage, avec des objectifs spÃ©cifiques fixÃ©s pour 2030 et 2040. D'ici la fin de l'annÃ©e 2025, la Commission devra Ã©valuer la possibilitÃ© de proposer des objectifs et des critÃ¨res de durabilitÃ© pour les plastiques Ã©cologiques, une ressource essentielle pour "dÃ©fossiliser" l'Ã©conomie des plastiques.

En 2018, le secteur de l'emballage a gÃ©nÃ©rÃ© un chiffre d'affaires de 355 milliards d'euros dans l'UE. Il s'agit Ã©galement d'une source de dÃ©chets sans cesse croissante, le total de l'UE Ã©tant passÃ© de 66 millions de tonnes en 2009 Ã 84 millions de tonnes en 2021. En 2021, chaque EuropÃ©en a gÃ©nÃ©rÃ© 188,7 kg de dÃ©chets d'emballages par an, un chiffre devrait passer Ã 209 kg en 2030, si des mesures supplÃ©mentaires ne sont pas prises.

Media Connect